



SOCIÉTÉ

Formation: le rapport qui accable les écoles du professorat

C'EST un rapport accablant pour les « Espé », ces Écoles supérieures du professorat et de l'éducation lancées en 2013 par Vincent Peillon. L'allongement des études pour passer les concours d'enseignant, la création d'un master dédié et la rénovation des concours « n'ont pas, paradoxalement, garanti une élévation du niveau de compétences disciplinaires, ni une professionnalisation nettement accrue », écrit la Cour des comptes dans un rapport publié début juin sur les 32 « Espé » qui accueillent sur le territoire quelque 65 000 étudiants par an.

Les rapports des jurys de concours mettent en avant « les insuffisances de certains candidats » et « des fragilités chez certains lauréats », constate la Cour. D'ailleurs, en 2016, 11 % des enseignants-stagiaires n'ont pas été titularisés... Où les « Espé » pêchent-elles ? Le pilotage par le ministère n'a pas été « suffisamment directif » en direction des universités autonomes qui abritent ces écoles, estime le rapport. Faut de cahier de charges clair, le contenu des formations, l'affectation des moyens ou encore la gouvernance sont très variables d'une « Espé » à une autre. La Cour rappelle aussi que ces écoles sont largement issues des anciens IUFM. Elles seraient tombées dans les mêmes travers que les instituts de formation des maîtres, imaginés en 1989 par Lionel Jospin. Trop de « pédagogique », pas suffisamment de « disciplinaire ». Avec à l'arrivée une déconnexion des réalités du terrain.

Pour le ministre de l'Éducation, les projets et contenus d'enseigne-

ment doivent être conçus par « des équipes constituées des meilleurs chercheurs des départements universitaires et les professeurs de terrain les plus expérimentés ». Un vœu pieux ? Vincent Peillon l'avait formulé en son temps... Mais il reste difficile de changer des habitudes de trente ans.

Parcours du combattant

Dans sa réponse à la Cour, l'exécutif amorce les pistes de la réforme. Les « Espé » nouvelle formule sont annoncées pour la rentrée 2019, a précisé le gouvernement le 12 juin à l'Assemblée. Comme le ministre Blanquer l'avait déjà évoqué en janvier, la possibilité de passer les épreuves d'admissibilité du concours en dernière année de licence et les oraux en fin de première année de master (M1) est étudiée de près. Un moyen d'effectuer un prérecrutement, mais aussi d'étaler les épreuves. À ce jour, le concours a lieu à la fin du M1.

Quant à l'année de « professionnalisation », en « M2 », elle ressemble au parcours du combattant : alternant stage devant élèves et formation en « Espé », elle donne lieu à la rédaction d'un mémoire professionnel censé initier les futurs professeurs aux questions de recherche... Dans son ouvrage paru en mai, Jean-Michel Blanquer estime que la future réforme de la formation devra notamment « renforcer la logique d'alternance tout au long du parcours », en s'inspirant, par exemple, des études de médecine, fondées « à la fois sur l'excellence scientifique et sur un exercice progressif et continu du praticien ». ■

C. B.

La création d'un master dédié et la rénovation des concours n'ont pas, paradoxalement, garanti une élévation du niveau de compétences disciplinaires, ni une professionnalisation nettement accrue

LA COUR DES COMPTES